L'UE conclut un accord commercial avec la Communauté d'Afrique de l'Est

@rib News, 16/10/2014 â€“ Source Belga Les nÃ©gociateurs de l'Union EuropÃ©enne (UE) et de la CommunautÃ© d'Afriqu de l'est ont signÃ© jeudi un nouvel accord de partenariat Ã©conomique (APE) entre les deux rÃ©gions, a indiquÃ© la Commission europÃ©enne dans un communiquÃ©. "L'accord offrira de la sÃ©curitÃ© juridique pour les entreprises et ouvrira une perspective Ã long terme en vue d'un un accÃ¨s libre et illimitÃ© au marchÃ© de l'UE pour les produits en provenance du Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Ouganda", selon ce communiquÃ©.

Le commissaire europÃ©en au Commerce, Karel De Gucht, se rÃ©jouit de cet accord, conclu Ã quelques jours de la fin de son mandat. "La rÃ©gion de la CommunautÃ© d'Afrique de l'est se distingue par son dynamisme et l'ambition de se dÃ©velopper comme une rÃ©gion intÃ©grÃ©e. L'accord de partenariat global que nous venons de conclure est le meilleur moyen de soutenir ses aspirations", indique-t-il. L'APE offre aux pays est-africains la garantie d'un accÃ¨s en franchise de droits de douane et sans contingent, indÃ©pendamment de leur niveau de progrÃ¨s Ã©conomique. Les rÃ¨gles europÃ©ennes sur les prÃ©fÃ©rences commerciales favorisent en effet les pays les moins avancÃ©s, mais leur accÃ¨s se restreint une fois qu'ils atteignent un certain niveau de dÃ©veloppement. En contrepartie, la CommunautÃ© d'Afrique de l'est baissera Ã©galement les droits de douane sur les importations europÃ©ennes. L'accord doit Ãªtre ratifiÃ© par les deux partenaires selon leurs procÃ©dures internes.Â Xinhua, 16/10/2014 L'UE et l'Afrique de l'Est finalisent un accord de partenariat Ã©conomique global L'Union europÃ©enne (UE) et la CommunautÃ© de l'Afrique de l'Est (CAE) ont finalisÃ© jeud un accord de partenariat Ã©conomique global. Selon un communiquÃ© rendu public par la Commission europÃ©enne, le nouvel accord commercial ouvrira l'accÃ¨s libre et sans limite au marchÃ© europÃ©en pour des produits burundais, kenyans, ougandais, rwandais et tanzaniens. Ces pays membres de la CAE pourront dÃ©sormais se concentrer sur l'amÃ©lioration des performances Ã©conomiques, au lieu de se prÃ©occuper de l'accÃ¨s au marchÃ© de l'UE. Ils bÃ©nÃ©ficieront, moins dÃ©veloppÃ©s ou plus avancÃ©s, des mÃªmes traitements commerciaux. La CAE s'est aussi engag Ã©largir leurs importations zÃ©ro droit de douane Ã 80% de son commerce international dans les 15 annÃ©es Ã venir, dans l cadre du respect des rÃ¨glements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'accord de partenariat Ã©conomique entre l'UE et la CAE porte non seulement sur l'Ã©limination du droit de douane, mais aussi sur la circulation libre de marchandises, la coopÃ©ration douaniÃ¨re et les instruments de dÃ©fense du commerce, lesquels reprÃ©sentent les efforts dÃ©ployÃ©s par la CAE pour renforcer son union douaniÃ¨re et son marchÃ© intÃ©rieur. Le document sera soumis Ã procÃ©dure de ratification, a ajoutÃ© la Commission europÃ©enne. Parmi les cinq Etats membres de la CAE, le Burundi, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie sont des pays les moins dÃ©veloppÃ©s sur le classement des Nations Unies, sauf le Kenya. La CEA a Ã©tabli en 2005 l'union douaniÃ¨re, Ã©liminÃ© le droit de douane sur le commerce intra-rÃ©gional, ratifiÃ© u protocole sur le marchÃ© commun en 2010 et pris des mesures vers une union monÃ©taire. L'annÃ©e derniÃ¨re, le commerce entre l'UE et la CAE a atteint 5,8 milliards d'euros. Les importations de l'UE en provenace de l'Afrique de l'Est sont passÃ©es Ã 2,2 milliards d'euros, dont le cafÃ©, des fleurs coupÃ©es, le thÃ©, le tabac, le poisson et des lÃ©gume pour la plupart, tandis que les exportations ont totalisÃ© 3,5 milliards d'euros, dont des machines, des Ã©quipements mÃ©caniques et des composantes, des voitures et des produits pharmaceutiques.